

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018**

**DELIBERATION N° : 20181005\_13**

**OBJET** : Remplacement de la toiture du gymnase Henri Ganofsky  
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **16 OCT. 2018**

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

**Absents - Représentés**

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda  
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte  
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

**Absents**

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Séance du 5 octobre 2018



**DÉLIBÉRATION N° :** **20181005\_13**

**OBJET :** **Remplacement de la  
toiture du gymnase  
Henri Ganofsky  
Approbation du projet et  
du plan de financement**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

Le gymnase Henri Ganofsky est un équipement sportif fréquenté par des scolaires (4 lycées, 5 collèges et 27 écoles), des associations et des usagers (grand public) de l'ensemble du bassin du Sud Sauvage.

Suite aux nombreuses intempéries de ces dernières années et surtout au passage de la tempête "Fakir", des infiltrations d'eau par la toiture ont été constatées au gymnase Henri Ganofsky. Afin de pallier ces problèmes, il est préconisé :

- la dépose de l'ensemble de la couverture
- la pose d'une nouvelle toiture
- la reprise des naissances, chenaux et des descentes eaux pluviales.

Le Plan de Relance Régional (PRR) de La Réunion accompagne les communes dans leur programme d'investissement, précisément pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs de proximité et d'intérêt régional.

La réhabilitation de la toiture du gymnase Henri Ganofsky peut donc être soutenue financièrement par la Région au titre du PRR.

#### **I Objet de l'opération et conditions de réalisation**

##### **A) Objet**

Les travaux envisagés dans le cadre de la réhabilitation du gymnase Henri Ganofsky doivent permettre un confort de l'ensemble des usagers dans la pratique sportive, tant pour les scolaires que pour les clubs qui fréquentent l'équipement.

##### **B) Conditions de réalisation**

Le projet consiste en le remplacement de la couverture existante. Les travaux seront divisés en deux zones, la zone « salle de sport » (petite zone) et la zone « partie terrain » (grande zone).

Lors de la réalisation des travaux, la couverture mise en œuvre était en tôle acier nervurée de couleur bleu sur une charpente bois en lamellé-collé cintrée. La collectivité souhaite remplacer la tôle nervurée par de la tôle ondulée en aluminium.

L'entrepreneur titulaire du lot aura à sa charge la dépose de la couverture la charpente bois en lamellé-collé en présence du maître d'œuvre de l'opération et la repose de la tôle ondulée aluminium.

Le gymnase Henri Ganofsky est utilisé au quotidien par les établissements scolaires répartis sur le territoire de Saint-Joseph ainsi que par les différents clubs sportifs. De ce fait, le gymnase doit rester ouvert au public durant la période des travaux.

## II Ingénierie financière

### A) Coût du projet

Le bilan de l'opération comprend les études d'exécution et les travaux en entreprises extérieures.

### B) Plan de financement

Le Plan de Relance Régional 2016-2021 prévoit la prise en charge des dépenses dans le domaine des équipements sportifs de proximité et d'intérêt régional ; il convient de solliciter auprès de la Région Réunion une participation à hauteur de 70% dans le cadre de sa programmation pour 2018.

Le plan de financement prévisionnel serait ainsi le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT (prestations éligibles au cadre d'intervention PRR 2018)	
Montant de l'opération en (HT)	225 500,00 €
Région Réunion (70%)ht	157 850,00 €
Commune de Saint Joseph (30%) ht	67 650,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	19 167,50 €
Montant de l'opération en TTC	244 667,50 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement concernant le « remplacement de la toiture du gymnase Henri Ganofsky », présentant une participation communale de 86 817,50 € TTC (67 650,00 € HT+ 19 167,50 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la note explicative de synthèse n°13,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés .

**Présents : 24**

**Représentés : 9**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le projet et le plan de financement concernant le « remplacement de la toiture du gymnase Henri Ganofsky », présentant une participation communale de 86 817,50 € TTC (67 650,00 € HT+ 19 167,50 € de TVA).

PLAN DE FINANCEMENT (prestations éligibles au cadre d'intervention PRR 2018)	
Montant de l'opération en (HT)	225 500,00 €
Région Réunion (70%)ht	157 850,00 €
Commune de Saint Joseph (30%) ht	67 650,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	19 167,50 €
Montant de l'opération en TTC	244 667,50 €

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :